

## PROFILS ÉLÈVES FPT ET FMS

Ce document  vise à soutenir  votre prise de décision à savoir si un élève devrait être dirigé en FPT ou en FMS.

De plus, cette décision de diriger un élève vers le PFAE doit être prise en équipe et avec les parents et l'élève dans une démarche de plan d'intervention. Ce parcours n'est pas une formation obligatoire. Nous devons l'offrir parmi les autres \* possibilités et tenir compte l'intérêt, besoins et capacités de l'élève.

Si le parcours n'est pas offert à l'école de l'élève, nous suggérons d'avoir une démarche d'intégration pour le soutenir vers un autre établissement.

Un des avantages de la FMS est de permettre à l'élève ayant réussi sa FMS soit : français, maths et anglais 2<sup>e</sup> secondaire, le cours PMT et les stages d'emprunter la passerelle CFMS/DEP et de s'inscrire aux programmes FP de catégorie 2.

### Tronc commun

L'élève a au moins 15 ans au 30 septembre.

Décision d'orientation prise de façon concertée (démarche d'orientation, cas par cas).

Réponds le mieux selon l'**intérêt supérieur**, les **capacités** et les **besoins** (compétences à développer) de l'élève, notamment en ce qui concerne la qualification et le maintien à l'emploi.

Le parcours vise à former les élèves au regard des exigences de la vie en société comme de celle du monde du travail.

Ayant bénéficié de 3 ans au premier cycle (ou plus).

Doit avoir un plan d'intervention.

## CAPACITÉS DE L'ÉLÈVE

<b>FPT</b>
L'élève peut avoir besoin d'une aide soutenue pour planifier et réaliser son travail (les étapes des tâches les plus simples doivent être explicitement indiquées).
L'élève a de la difficulté à faire des actions cognitives et métacognitives de façon autonome. (Exemples : s'autoréguler, raisonner, faire des inférences, organiser ses idées, porter un regard sur ses actions, généraliser les acquis, traiter l'information, etc.).
L'élève peut avoir besoin de soutien constant ou fréquent dans les tâches quotidiennes.
L'élève pourrait avoir un bilan fonctionnel ou un diagnostic faisant état de limites cognitives ayant un impact sur son adaptation et son fonctionnement.
<b>FMS</b>
L'élève a des stratégies pour compenser ses difficultés; est capable de faire des transferts.

## CHEMINEMENT DE L'ÉLÈVE

<b>FPT</b>
Avoir un plan d'intervention actif depuis plusieurs années.
Aurait besoin des 900 heures de stage (au lieu des 375 heures comme en FMS) pour réussir au moins 7 compétences spécifiques dans différents métiers semi-spécialisés. (Possibilité de faire une passerelle pour les stages FMS à la 3 <sup>e</sup> année s'il peut faire toutes les compétences d'un seul métier).
150 heures de sensibilisation au monde du travail sont nécessaires avant d'intégrer le stage.
Ayant des mesures de soutien correspondant à de la modification lors des évaluations au cours des années antérieures en français et en mathématique.
Provenant d'une classe de l'adaptation scolaire même lorsqu'il était au primaire.
Pour lequel la TEVA est souvent envisagée et/ou nécessaire. Pour les codes 23 et plus, TEVA obligatoire.

<b>FMS</b>
Avoir un plan d'intervention actif avant son orientation au 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire.
A les capacités de réussir l'apprentissage de toutes les compétences obligatoires d'un seul métier semi-spécialisé en 1 an (375 heures).
Un élève ayant un bulletin en modification à accès à la FMS.
Provenant d'une classe de l'adaptation scolaire ou d'une classe ordinaire.
Pour lequel la TEVA est parfois envisagée. Pour les codes 23 et plus, TEVA obligatoire.
Pour l'élève en échec en français <b>ET</b> en mathématiques 2 <sup>e</sup> secondaire et qui a déjà obtenu un premier certificat FMS, il est possible pour lui de refaire la FMS.
Dans certains cas, il pourrait également être possible d'envisager un accès au DEP (passerelle), à un groupe de Transit 15 ou de pré-DEP, à une intégration en 3 <sup>e</sup> secondaire, etc.

## ANNEXE - QUESTIONS/RÉPONSES

**Un élève qui a 15 ans et qui reprend pour une 3<sup>e</sup> année ou plus son premier cycle doit s'inscrire obligatoirement dans le parcours PFAE.**

**Faux**, selon le régime pédagogique

**23.3.** À l'enseignement secondaire, le parcours de formation axée sur l'emploi comprend les 2 formations suivantes: la formation préparatoire au travail et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

L'élève qui, le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, est âgé d'au moins 15 ans peut s'inscrire à l'une ou l'autre de ces formations s'il appert de son dernier bulletin de l'année scolaire ou de son plan d'intervention que:

1° cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités;

2° l'élève respecte les conditions particulières d'admission à la formation préparatoire au travail prévues à l'article 23.4 ou, selon le cas, à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé prévues à l'article 23.5.

D. 488-2005, a. 6; D. 699-2007, a. 4; D. 712-2010, a. 3.

Selon les règles de passages <http://sri.csdm.qc.ca/PolitiqueRegl/Pol/P2007-1.pdf>

7.6 L'élève qui n'a pas satisfait aux exigences du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en français et en mathématique et qui est âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours, peut s'inscrire au parcours de formation axé sur l'emploi s'il appert de son dernier bulletin scolaire ou de son plan d'intervention que ce

parcours est celui qui, parmi tous les parcours offerts à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à ses capacités, ses besoins et son intérêt tout en respectant les conditions d'admission à ces deux formations.

Services pédagogiques et Services à l'élève/CSDM/juin 2019

\*Il pourrait y avoir prolongation du 1<sup>er</sup> cycle jusqu'à son âge maximal de fréquentation. Prendre la décision qui servira le mieux l'intérêt de l'élève.

## ANNEXE - QUESTIONS/RÉPONSES

**Un élève de FMS n'a pas à faire les examens de fin d'année de la 2e secondaire fournie par la CSDM ou le MEES.**

**Vrai**, mais...

*Il est fortement suggéré de faire passer ses examens même si pour certains élèves vous deviez les soutenir (doc. Régulation des épreuves)*

*Selon le jugement professionnel de l'enseignant.*

**Un élève inscrit en FMS ne peut pas faire d'anglais de 3e secondaire.**

**Faux**, selon le chapitre 5 du PFEQ

- Les programmes de formation générale sont les suivants : langue d'enseignement, mathématique et langue seconde. Les élèves poursuivent ainsi leur formation générale et pourront éventuellement développer certaines compétences à un niveau supérieur, par exemple en suivant le programme de langue seconde de 3<sup>e</sup> secondaire.

**Un élève de FMS ne peut pas poursuivre par la suite ses études en 3e secondaire.**

**Faux**, selon les règles de passage <http://sri.csdm.qc.ca/PolitiqueRegl/Pol/P2007-1.pdf>

- 7.9 L'élève inscrit dans le parcours de formation axé sur l'emploi dans la formation menant à l'exercice d'un métier semi spécialisé peut, au terme de sa formation d'un an, s'il ne désire pas entrer immédiatement sur le marché du travail, réintégrer le parcours de formation générale ou de formation générale appliquée s'il a satisfait aux exigences du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en français langue d'enseignement et en mathématique. La direction de l'école s'assure alors de mettre en place des mesures de soutien qui tiennent compte de ses besoins.

***Pour être inscrit en FPT, l'élève doit avoir un diagnostic de déficience intellectuelle.***

Faux, selon le chapitre 5 du PFEQ, doit répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités

**23.3.** À l'enseignement secondaire, le parcours de formation axée sur l'emploi comprend les 2 formations suivantes: la formation préparatoire au travail et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

L'élève qui, le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, est âgé d'au moins 15 ans peut s'inscrire à l'une ou l'autre de ces formations s'il appert de son dernier bulletin de l'année scolaire ou de son plan d'intervention que:

1° cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités;

2° l'élève respecte les conditions particulières d'admission à la formation préparatoire au travail prévues à l'article 23.4 ou, selon le cas, à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé prévues à l'article 23.5.

D. 488-2005, a. 6; D. 699-2007, a. 4; D. 712-2010, a. 3.

***Il n'y a pas de programme MEES en FPT et en FMS.***

Faux, il y a un programme MEES pour chacune des matières offertes en FPT et en FMS.

<http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/etablissements-scolaires-publics-et-privés/formation-axée-sur-emploi/>

***La FPT vise à former les élèves à la vie en société comme celle du monde du travail.***

Vrai, selon le chapitre 5 du PFEQ, page 4

La Formation préparatoire au travail vise à former les élèves au regard des exigences de la vie en société comme de celles du monde du travail. Elle repose sur des programmes de formation générale et de formation pratique porteurs d'une visée d'éducation à la citoyenneté et d'une ouverture à la culture.

***L'enseignement des matières en FPT doit mettre l'accent sur des applications concrètes, des situations de la vie de tous les jours.***

Vrai, selon le chapitre 5 du PFEQ, page 4

- Les programmes de formation générale sont les suivants : langue d'enseignement; langue seconde; mathématique; expérimentations technologiques et scientifiques; géographie, histoire et éducation à la citoyenneté; éducation physique et à la santé; autonomie et participation sociale. La plupart de ces programmes visent sensiblement l'acquisition des mêmes compétences que celles que l'on trouve dans le Programme de formation de l'école québécoise du primaire et du premier cycle du secondaire, mais mettent davantage l'accent sur leur application concrète dans des situations de la vie de tous les jours.

***On ne peut pas offrir des cours d'arts en FPT.***

Faux, selon le chapitre 5 du PFEQ, page 8  
commis de vente dans une librairie. Par ailleurs, dans le cadre de la Formation préparatoire au travail, l'école pourrait utiliser le temps non réparti à l'horaire pour offrir une discipline artistique.

***L'élève en FPT peut prendre la passerelle pour les stages FMS à la 3e année de sa FPT.***

Vrai, selon le MEES

<https://www.quebec.ca/education/formations-metier-semi-specialise/jeunes#c278385>

Cette passerelle permet aux élèves de la troisième année de la Formation préparatoire au travail (FPT) de réaliser un stage en vue d'obtenir un Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) à même les 600 heures de la matière Insertion professionnelle (IP). Concrètement, l'élève poursuit dans le même groupe-classe avec la liste des matières de la 3e année de la FPT, mais la supervision et l'évaluation du stage sont ajustées pour répondre aux exigences de la FMS.

Pour être admis à la passerelle, l'élève de la FPT doit satisfaire aux conditions suivantes :

avoir réussi la matière Insertion professionnelle de la 2e année de sa formation;  
respecter les conditions particulières d'admission au programme menant à l'exercice du métier semi-spécialisé choisi.

#### Foire aux questions

***La FMS permet, si réussite de la formation générale et pratique d'emprunter, les passerelles vers les DEP.***

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/fp/Doc-administratif-2018-2019.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/fp/Doc-administratif-2018-2019.pdf)

Services pédagogiques et Services à l'élève/CSDM/juin 2019

\*Il pourrait y avoir prolongation du 1<sup>er</sup> cycle jusqu'à son âge maximal de fréquentation. Prendre la décision qui servira le mieux l'intérêt de l'élève.

## De la formation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS) vers certains programmes d'études professionnelles (DEP)

La passerelle provisoire CFMS / DEP permet aux titulaires d'un certificat de formation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS) d'accéder à un **certain nombre de programmes d'études professionnelles dont les préalables sont de catégorie 2**. Ils pourront ainsi obtenir leur DEP s'ils réussissent les cours liés au programme de formation professionnelle choisi.

### Conditions d'admission

Pour être admise, une personne doit satisfaire à chacune des conditions suivantes :

- être âgée d'au moins 16 ans le 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire d'un CFMS (avoir suivi au moins 900 heures de formation et avoir réussi la formation pratique);
- avoir obtenu les unités requises du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2<sup>e</sup> secondaire de la formation générale des adultes en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

Ceci donne le ton au PFAE, très intéressant. (PFEQ chapitre 5), page 11

## 5.6 Un parcours qui mise sur des pratiques appropriées

Conformément aux orientations du Programme de formation de l'école québécoise et de la Politique de l'adaptation scolaire<sup>13</sup>, le parcours de formation axée sur l'emploi fait appel à des pratiques pédagogiques retenues en fonction de leur pertinence et de leur efficacité à répondre aux besoins particuliers des élèves. Ces pratiques, qui visent à maximiser les apprentissages, doivent faire en sorte que chacun soit reconnu et compris dans sa différence, et contribuer à l'établissement d'un climat de respect et de confiance favorable au développement de compétences. Elles doivent en outre privilégier un fonctionnement démocratique de la classe, encourager les élèves à collaborer entre eux et les soutenir dans leur participation aux structures de gestion comme aux activités et aux projets de l'école.

Parmi les pratiques à privilégier, la pédagogie différenciée se situe au premier plan. Il s'agit d'une « démarche qui met en œuvre un ensemble diversifié de moyens d'enseignement et d'apprentissage, afin de permettre à des élèves d'âges, d'origines, d'aptitudes et de savoir-faire hétérogènes d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs et, ultérieurement, la réussite éducative<sup>14</sup> ». Cette démarche peut porter sur les éléments de contenu, les processus, les productions et les structures. Elle doit s'appuyer sur une bonne connaissance des acquis et des besoins diversifiés de chacun des élèves. De plus, une compréhension approfondie des programmes du parcours est essentielle à une pédagogie efficace et adaptée. Cette dernière tire profit d'approches pédagogiques variées, telles que l'enseignement stratégique, explicite, coopératif, magistral, par projet ou par démarche inductive.

*Les enseignants sont des experts de l'intervention pédagogique.*

En alternance travail-études, des pratiques pédagogiques misent sur l'importance du partenariat, sur la qualité de l'accompagnement individuel des élèves et sur l'enrichissement réciproque de la formation pratique et de la formation générale favorisent le développement et le réinvestissement des compétences. Les intervenants doivent aider les élèves à accroître leur capacité de transférer leurs savoirs d'un milieu à l'autre. De plus, l'accompagnement, tout en étant un appui important pour la réussite de chaque élève, doit concourir au développement de son autonomie.

Des attentes élevées mais réalistes doivent être fixées pour chacun des élèves pour maximiser le développement de leur potentiel, prévenir les dangers d'exclusion, réduire les facteurs de risque, diminuer leur vulnérabilité et augmenter leur estime de soi. Les intervenants doivent leur faciliter l'accès à l'information, les aider à reconnaître leur niveau réel d'apprentissage, leur permettre d'exprimer librement leur point de vue et les amener à saisir l'importance de leur propre rôle dans leur orientation scolaire et professionnelle. Il importe aussi de les aider à acquérir des connaissances, des savoir-faire, des attitudes et des comportements généralement attendus dans la société et en milieu de travail. Enfin, en étant invités à participer activement à leur formation, les élèves seront plus à même de percevoir l'utilité de tous ces éléments au regard de leurs centres d'intérêt et de leurs besoins.

13. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une école adaptée à tous ses élèves, Politique de l'adaptation scolaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, 37 p.

14. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport annuel 1992-1993 sur l'état et les besoins de l'éducation : Le défi d'une réussite de qualité*, Québec, Publications du Québec, 1993, p. 39.

Services pédagogiques et Services à l'élève/CSDM/juin 2019

\*Il pourrait y avoir prolongation du 1<sup>er</sup> cycle jusqu'à son âge maximal de fréquentation. Prendre la décision qui servira le mieux l'intérêt de l'élève.

Si vous avez encore des doutes, il y a aussi ce document qui peut vous aider. Document en référence utilisé par l'école Jeanne-Mance.

Cheminement continu au secondaire																																																																																																																				
Description des portraits inscrits dans les commentaires au bulletin (version enseignant)																																																																																																																				
L'enseignant inscrit le portrait (1, 2, 3 ou 4) aux commentaires dans le bulletin de l'élève.																																																																																																																				
AN 1 <input type="checkbox"/> Prolongation <input type="checkbox"/> AN 2 <input type="checkbox"/> Prolongation <input type="checkbox"/>																																																																																																																				
<b>Portrait 1</b> compétence en émergence			<b>Portrait 2</b> Compétence modérée			<b>Portrait 3</b> Compétence intermédiaire			<b>Portrait 4</b> Compétence assurée niveau de compétence acceptable sans modification																																																																																																											
Des mesures d'aide constantes sont nécessaires à toutes les étapes de réalisation de la tâche.			Des mesures d'aide fréquentes sont nécessaires à toutes les étapes de réalisation de la tâche.			Des mesures d'aide ponctuelles sont nécessaires à certaines étapes de réalisation de la tâche.			L'élève poursuit les apprentissages du régulier avec une aide habituelle.																																																																																																											
Des éléments du contenu de formation sont mobilisés : notions de base et stratégies simples.			Des éléments du contenu de formation sont mobilisés, notions de base, concepts, processus et stratégies simples.			Les ressources nécessaires à la réalisation adéquate de tâches complexes significatives sont mobilisées si des pistes sont suggérées telles que les connaissances. Les stratégies qui auraient dû être mobilisées ont été ignorées. Les ressources externes notamment les enseignants, demeurent pour l'élève une référence de premier plan à consulter.			Les principales ressources internes et externes sont mobilisées dans la réalisation adéquate de tâches complexes significatives.																																																																																																											
Même avec un soutien constant, la capacité de l'élève à réfléchir sur son apprentissage est rare ou inexistante. Il existe une faible capacité de réflexion de l'élève sur son cheminement dans l'accomplissement des étapes les plus simples des tâches ou des problèmes à résoudre.			Même avec une aide fréquente, la capacité de l'élève à réfléchir sur son apprentissage est occasionnelle, c'est-à-dire que l'élève peut parfois repérer quelques erreurs ou reconnaître un de ses points forts, sans pour autant réguler sa propre démarche d'apprentissage lors de la réalisation de tâches simples.			Avec une aide ponctuelle, la capacité de l'élève à réfléchir sur son apprentissage s'exerce, c'est-à-dire que l'élève démontre une certaine capacité à expliquer son action et à ajuster ses démarches pour réaliser des tâches plus complexes ou résoudre des problèmes.			La métacognition s'exerce dans la plupart des situations. L'élève est capable d'expliquer son action et d'ajuster ses démarches pour réaliser des tâches complexes et résoudre des problèmes.																																																																																																											
Ce sont les étapes les plus simples des tâches ou des problèmes à résoudre qui sont réalisées par l'élève.			Les tâches simples sont réalisées si toutes les étapes sont explicitement indiquées. Les modèles ou les exemples sont utilisés en partie.			Les tâches à accomplir ont un degré de complexité plus élevé. Les modèles ou les exemples sont utilisés en tout ou en partie.			Les tâches à accomplir ont un degré de complexité représentant un niveau académique standard.																																																																																																											
Les situations de travail proposées sont présentées dans un contexte familier à l'élève.			Les situations de travail proposées sont présentées dans un contexte familier à l'élève. Il est capable de transférer régulièrement dans des contextes semblables.			Les situations de travail proposées sont présentées dans un contexte plus ou moins familier et l'élève est capable de transférer.			Le contexte, même s'il n'est pas toujours familier, permet à l'élève de répondre aux exigences attendues.																																																																																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>A</th> <th colspan="3">B</th> <th colspan="3">C</th> <th rowspan="2">Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence</th> </tr> <tr> <th>Dépasse les exigences fixées pour lui</th> <th>Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui</th> <th>Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui</th> <th colspan="6"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A+</td> <td>A</td> <td>A-</td> <td>B+</td> <td>B</td> <td>B-</td> <td>C+</td> <td>C</td> <td>C-</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>95</td> <td>90</td> <td>85</td> <td>80</td> <td>75</td> <td>70</td> <td>65</td> <td>60</td> </tr> </tbody> </table>			A	B			C			Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence	Dépasse les exigences fixées pour lui	Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui	Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui							A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	10	95	90	85	80	75	70	65	60	<table border="1"> <thead> <tr> <th>A</th> <th colspan="3">B</th> <th colspan="3">C</th> <th rowspan="2">Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence</th> </tr> <tr> <th>Dépasse les exigences fixées pour lui</th> <th>Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui</th> <th>Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui</th> <th colspan="6"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A+</td> <td>A</td> <td>A-</td> <td>B+</td> <td>B</td> <td>B-</td> <td>C+</td> <td>C</td> <td>C-</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>95</td> <td>90</td> <td>85</td> <td>80</td> <td>75</td> <td>70</td> <td>65</td> <td>60</td> </tr> </tbody> </table>			A	B			C			Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence	Dépasse les exigences fixées pour lui	Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui	Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui							A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	10	95	90	85	80	75	70	65	60	<table border="1"> <thead> <tr> <th>A</th> <th colspan="3">B</th> <th colspan="3">C</th> <th rowspan="2">Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence</th> </tr> <tr> <th>Dépasse les exigences fixées pour lui</th> <th>Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui</th> <th>Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui</th> <th colspan="6"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A+</td> <td>A</td> <td>A-</td> <td>B+</td> <td>B</td> <td>B-</td> <td>C+</td> <td>C</td> <td>C-</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>95</td> <td>90</td> <td>85</td> <td>80</td> <td>75</td> <td>70</td> <td>65</td> <td>60</td> </tr> </tbody> </table>			A	B			C			Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence	Dépasse les exigences fixées pour lui	Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui	Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui							A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	10	95	90	85	80	75	70	65	60	Les résultats sont basés sur les exigences du Programme de Formation de l'École Québécoise du Premier Cycle du Secondaire avec ou sans soutien adaptatif		
A	B			C			Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence																																																																																																													
Dépasse les exigences fixées pour lui	Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui	Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui																																																																																																																		
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-																																																																																																												
10	95	90	85	80	75	70	65	60																																																																																																												
A	B			C			Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence																																																																																																													
Dépasse les exigences fixées pour lui	Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui	Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui																																																																																																																		
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-																																																																																																												
10	95	90	85	80	75	70	65	60																																																																																																												
A	B			C			Les traces sont insuffisantes pour porter un jugement sur le développement de compétence																																																																																																													
Dépasse les exigences fixées pour lui	Satisfait clairement aux exigences fixées pour lui	Satisfait minimaleme nt aux exigences fixées pour lui																																																																																																																		
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-																																																																																																												
10	95	90	85	80	75	70	65	60																																																																																																												

Inspiré des profils de développement de la CSP, des échelles de niveau de compétences du PFAE et des échelles en DIP- Isabelle Vachon, Johanne Barnett, personnes-ressources en Montérégie et Manon Langevin, conseillère pédagogique, CSVDC, 5 septembre 2013, révisée 22 septembre 2016 -CSMB

Services pédagogiques et Services à l'élève/CSDM/juin 2019

\*Il pourrait y avoir prolongation du 1<sup>er</sup> cycle jusqu'à son âge maximal de fréquentation. Prendre la décision qui servira le mieux l'intérêt de l'élève.